

-ARRETE -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU:

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

ARRETE:

ARTICLE 1: En raison de travaux de coulage de plancher pour la construction du pôle santé, le stationnement sera interdit à tous les véhicules rue de la Miraie le lundi 30 septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux).

<u>ARTICLE 2</u>: la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise TREUIL Services.

<u>ARTICLE 3</u> : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise TREUIL Services
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville, le 24 septembre 2024 Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI